

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD49

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier, Mme Laernoës, Mme Regol et
M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30 BIS, insérer l'article suivant:

Le code de l'éducation est ainsi modifié :

1° À la seconde phrase du 2° de l'article L. 123-3 et à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 123-5, après le mot : « économiques » sont insérés les mots : « , de lutte contre les incendies, de gestion de la ressource en eau, de résistance et de résilience des forêts » ;

2° Le troisième alinéa de l'article L. 214-2 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Il peut inclure un volet relatif à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de lutte contre les incendies, de gestion de la ressource en eau, de résistance et de résilience des forêts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser la sensibilisation des étudiants aux enjeux liés à la lutte de lutte contre les incendies, de gestion de ressource en eau, de résistance et de résilience des forêts.

Ainsi, sans porter atteinte à la liberté d'enseignement, cet amendement propose d'inclure au schéma régional de l'enseignement supérieur, un volet relatif à la sensibilisation et à la formation des étudiants aux enjeux de la de lutte contre les incendies, de gestion de ressource en eau, de résistance et de résilience des forêts.

De plus, cet amendement souhaite porter plus en avant encore la question écologique dans les universités en proposant d'intégrer la notion de « de lutte contre les incendies, de gestion de ressource en eau, de résistance et de résilience des forêts » comme item complémentaire à celui du développement durable au sein des missions du service public de l'enseignement supérieur et de son travail de valorisation et de soutien à la recherche.

Les connaissances associées à ces terminologies sont donc nécessaires à la compréhension de chacun, et notamment ici des étudiants, aux enjeux environnementaux.

La question du climat et les enjeux liés à la transition écologique, concernent tous les citoyens. Malgré un large consensus scientifique, le niveau de connaissances et de compréhension des causes et conséquences du changement climatique est à ce jour insuffisant.

Compte tenu du caractère majeur de ces sujets, il est devenu essentiel que chaque citoyen puisse être sensibilisé et formé à ces enjeux sur la base de données scientifiques solides et reconnues. La formation et la sensibilisation des étudiants à ces sujets durant leurs études dans l'enseignement supérieur sont des pré-requis indispensables à la mise en place de la transition écologique.